



## Changement jours de garde sans accord du père

Par **cel76620**, le **06/01/2010** à **14:46**

Bonjour,

Mon ami et son ex ont un enfant et sont dans l'attente du jugement du JAF suite à leur séparation. Mon ami travaille 4 jours et a ensuite 2 jours de repos. Jusqu'à aujourd'hui, il était convenu qu'il prendrait sa fille 1 repos sur 2. La mère travaillant, nous avons eu la petite à Noël pendant presque 10 jours jusqu'au 30 décembre, donc son père l'a laissée à sa mère (sur la demande de cette dernière) sur ces jours de garde le 3 et 4 janvier. Il doit normalement la reprendre le 15 et 16 janvier 2010. Or la mère a décidé que les jours de garde seraient inversés et qu'il doit la récupérer le 9 et 10 janvier (jours pendant lesquels la petite devait être chez sa mère). Elle menace de faire une main courante s'il ne vient pas la récupérer et déclare que ses prochains jours de garde seront dans ce cas le 21 et 22 janvier au lieu du 15 et 16. Que faut-il que nous fassions ? Devons-nous déposer également une main courante pour non-présentation d'enfant le 15 et 16 sachant que pour l'instant, il s'agit d'un "accord" entre eux ? Notre gros problème est que nous avons organisé notre vie par rapport à ce planning et avons des rendez-vous prévus dans lesquels une petite fille ne serait pas à sa place (église). J'espère avoir une réponse rapide car les dates sont proches et nous ne savons plus quoi faire. Merci d'avance